

Vers un service public d'accueil de la petite enfance

Déclaration du groupe UNSA

L'avis présenté ce jour complète les nombreux rapports existant sur les modes d'accueil de la petite enfance. Il précise la volonté de faire converger la solvabilité des familles quel que soit le mode de garde choisi afin de diminuer les inégalités en la matière. Il précise également la nécessité de d'améliorer les conditions de travail, de formation et propose la garantie des salaires pour les assistantes maternelles.

D'autres points sont évoqués tels que les Maisons d'Assistants maternelles, les crèches familiales, les bonus sans toutefois aller jusqu'à apporter des solutions pour leur développement.

Les deux mesures phares de cet avis concernent la compétence obligatoire aux communes ou intercommunalités et le développement des relais petite enfance.

Mettre la compétence au plus près des besoins des familles est une bonne chose mais il s'impose dans le cadre d'un service public de la petite enfance de mieux penser l'articulation avec l'écosystème de la petite enfance, conseil départementaux, PMI, Schéma départementaux pilotés par le Préfet afin de renforcer toutes les parties prenantes pour un meilleur service aux familles.

En ce qui concerne les relais petite enfance, que veut-on en faire ? Un guichet unique avec quel statut et quelle mission ? Pour l'instant avec le co financement communes- CAF, seulement 174 animateurs apportent un soutien pédagogique aux assistantes maternelles. Il eut été intéressant de faire un bilan de cette nouvelle entité avec l'ensembles des parties prenantes communes, PMI... afin de définir les missions qui pourraient être confiées à ces structures dont le modèle juridique reste à confirmer (communal ou associatif).

Pour terminer, l'UNSA estime que cet avis est inachevé puisqu'un pan entier n'a pas été traité, plus de la moitié des enfants étant gardés par les familles. Ce chiffre est conséquent et ne peut s'expliquer par le manque de propositions d'accueil. Il est urgent d'investiguer cette population afin de pouvoir proposer une politique de prévention maintes fois reconnue indispensable notamment par le rapport de Boris Cyrulnik.

Les engagements pris par le gouvernement sur les 1 000 premier jours de l'enfant et leur articulation avec les différentes stratégies (lutte contre la pauvreté, protection de l'enfance, santé...) devront s'inscrire dans un véritable service public de la petite enfance. Cet avis est encore à construire, l'UNSA demande donc qu'un travail de fond soit mené dès à présent sur la politique générale de la petite enfance.